



Bulletin municipal d'informations de

Tréglastus

Le Cocagnard

Mars 2019 - N° 42



LES COORDONNEES ET NUMEROS UTILES



MAIRIE

02.96.43.17.93
mairietreglamus@wanadoo.fr

ECOLE PRIMAIRE

02.96.43.18.20
ecole.treglamus@laposte.net

SALLE MULTIFONCTIONS

02.96.43.53.38

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

02.96. 43.50.23
<http://treglamus.bibli.fr>

PHARMACIE DE GARDE

32 37

INFIRMIERE LOCALE

02.96.21.88.67

CENTRE HOSPITALIER DE GUINGAMP

02.96.44.56.56

PÔLE DE PROXIMITÉ DE BELLE-ISLE-EN-TERRE

02.96.13.59.59

ASAD ARGOAT

02.96.44.16.03

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

02.96.43.31.07

CENTRE DE LOISIRS

02.96.43.31.07

GENDARMERIE NATIONALE BELLE-ISLE-EN-TERRE

02.96.43.30.17

SAMU 15
POLICE 17
POMPIERS 18

Edito du maire



Depuis plusieurs semaines, le contexte politique et économique est sous tension, les revendications traduisent à n'en pas douter les difficultés réelles d'une partie de nos concitoyens à vivre décemment. Ce malaise profond doit être entendu par nos gouvernants.

La dynamique d'une commune est ressentie bien entendu par le biais de ses associations mais aussi par sa démographie.

2018, année de recensement, les résultats démontrent une augmentation de 70 habitants en 5 ans. L'INSEE comptabilise la population de la commune à 1 055 habitants, les nouvelles données sont très importantes, de ces chiffres dépendent de nombreuses décisions administratives et financières comme par exemple le montant des dotations allouées par l'Etat aux communes, le mode d'élection municipale....

2018 a été marquée par plusieurs réalisations n'ayant qu'un seul but, améliorer votre quotidien.

- Une nouvelle signalétique a été installée sur l'ensemble de la commune.
- Un nouveau revêtement a été posé sur le parking de Croas Lein, un tapis d'enrobé sur des portions de route.
- La rénovation d'une partie de la toiture de l'Eglise.
- Du matériel et du mobilier ont été achetés pour la salle polyvalente et le restaurant scolaire.

Dans le lotissement de Parc Pors, 3 pavillons pour personnes âgées ou à mobilité réduite ont été réalisés par notre bailleur social Côtes d'Armor Habitat.

Le grand projet de 2019, qui a démarré en fin d'année dernière et qui doit durer près de 18 mois, est la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire. Cette réalisation attendue par beaucoup est un symbole pour notre commune. Avec un investissement de cette ampleur, notre priorité était d'obtenir un maximum de financement extérieur afin de diminuer le coût financier pour notre collectivité.

Comprenez bien que l'année 2019 va être captivante et encore très prenante, bien évidemment mon propos ne balaie pas l'ensemble des dossiers traités tout au long de l'année, sachez que vos élus continuent d'assumer avec enthousiasme et détermination les missions que vous leur avez confiées pour notre commune.

Bonne lecture à tous.

Dominique PARISCOAT, MAIRE

SEANCE DU 20 MARS 2018

• CONSOMMATION EAU. DEMANDE D'APPLICATION DU TARIF FUITE POUR DEUX ABONNES DE LA COMMUNE.

Le Maire informe le conseil municipal des dossiers transmis par SUEZ pour une demande de dégrèvement émanant de 2 clients résidant sur la commune :

- Mme BORNET Christiane. « 17 Rue de la Mairie ». TREGLAMUS Logement n° 5
- Mme LE SECH Marie. « 17 Rue de la Mairie ». TREGLAMUS Logement n° 1

Ces abonnées ont eu une importante consommation d'eau due à une fuite et demandent l'application du tarif fuite. Le Maire informe le conseil municipal des conséquences de l'application du tarif fuite et des modalités d'application.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte que le tarif fuite soit appliqué par SUEZ à Mme BORNET Christiane et Mme LE SECH Marie.

• DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR DES TRAVAUX DE SECURISATION AUX ABORDS DU COLLEGE CAMUS SITUÉ A GRÂCES

Le Maire donne lecture du courrier reçu de la mairie de GRÂCES.

Le Conseil Départemental réalise actuellement des travaux d'aménagement dans l'enceinte du collège Albert Camus situé à GRÂCES, et demande que des travaux de sécurisation de la voirie soient effectués (davantage de places de parking). Ces travaux sont estimés à 72 000 € TTC.

Sur 378 élèves, 30 sont originaires de TREGLAMUS, la commune de GRÂCES nous demande de participer proportionnellement à ces travaux à hauteur de 5714.29 €.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de ne pas participer aux travaux de la commune de GRÂCES.

• RENOUELEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DES COTES D'ARMOR

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la ligne de trésorerie de 300 000 € arrive à échéance le 5/04/2018 et souhaite un renouvellement de cette ligne auprès de la Caisse Régionale de crédit Agricole des Côtes d'Armor, aux conditions suivantes :

- Montant : 300 000 €
- Durée : 1 an – Echéance 05/04/2019
- Conditions : Euribor 3 mois moyenné non flooré à 0* + marge de 1.20 %
- Frais : 0,25 % du montant de la ligne

Le Conseil Municipal charge et autorise le Maire à faire le nécessaire en vue de l'application de cette décision.

• BUDGET COMMUNAL

Choix de la durée d'amortissements des travaux « Raccordement des Bâtiments communaux à l'assainissement ».

Suite à une demande du Trésorier de Guingamp, M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'amortir les travaux réalisés en 2011 lors du raccordement des bâtiments communaux à l'assainissement

Le conseil municipal donne son accord pour amortir la somme de 15921.93€ (coût du raccordement à l'assainissement) sur 1 an à compter du 1^{er} janvier 2018.

• ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNEE 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes pour l'année 2018.

Amicale Laïque. Tréglamus (1100+90)	1190 €
Association des Chasseurs. Tréglamus	255 €
Club de Rink Hockey Tréglamus	700 €
Club du 3 ^{ème} âge Tréglamus	300 €
Comité des Fêtes	500 €
Coopérative scolaire Tréglamus	1200 €
Comité local FNACA .Tréglamus	200 €
Randonneurs du Jaudy Tréglamus	185 €
US Tréglamus	1000 €
US Tréglamus – Vétérans	250 €
Breizilois Darts	120 €
Comité mycologique des Côtes d'Armor	185 €
Pierre Le Bigault Muco Callac	50 €
Croix Rouge	50 €
Rêves de clown	50 €
Partage et emplois Guingamp	50 €
Restau du Coeur St Brieuc	50 €
Grâces Twirling Club	88 €
Studio Danse et Forme Guingamp	48 €
Téléthon	50 €
Association Bulles d'eau. Guingamp	32 €
Secours catholique	50 €
Centre Aide Alimentaire Pays de Guingamp	385 €
La Rose Espoir. Ploumagoar	50 €
Maison Familiale Rurale de Plérin	16 €
CFA Plérin	16 €
US PLOUISY	32 €
Les Amis du Vélo du Pays de Belle Isle En Terre	100 €
Judo club du Trégor	24 €
US Ménez Bré Louargat	80 €
Canoë Kayak Guingamp	16 €
Amicale Laïque Ploumagoar	16 €
SCB Gym Guingamp	16 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	16 €

• BUDGET COMMUNAL 2018

Aménagement parking Croas Lein

M. Le Maire informe les élus qu'un aménagement du parking Croas Lein est nécessaire. Un devis a été reçu de l'entreprise RAULT TP pour la réalisation de ces travaux d'un montant de 2940 € TTC.

Le conseil municipal valide le devis et propose que la somme correspondante soit inscrite au budget primitif 2018.

Adhésion au CNAS

M. Le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité d'adhésion au CNAS de 2 contractuels.

Mme TEURNIER Véronique et Mme HUET Constance.

Le Conseil Municipal décide l'adhésion pour ces 2 agents.

La Vie Municipale

SEANCE DU 10 AVRIL 2018

• APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2017 DRESSÉS PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL.

M. Denis TARTIVEL, Adjoint aux finances, présente à l'assemblée les comptes administratifs 2017 de la commune, du Service des eaux, de l'assainissement et du lotissement, dressés par Dominique PARISCOAT, Maire, ainsi que les comptes de gestion dressés par le trésorier.

Le conseil approuve les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'ensemble de ces budgets.

• BUDGET PRIMITIF 2018. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

M. Le Maire présente aux élus l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

• décide de maintenir, comme en 2017, les taux des différentes taxes et fixe ces taux comme suit pour l'année 2018 :

- **Taxe d'habitation : 15,66 %**
- **Foncier Bâti : 20,50 %**
- **Foncier non bâti : 93,82 %**

• BUDGET COMMUNAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Les membres du conseil municipal,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
- constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 269 000,84 €

• BUDGET SERVICE DES EAUX 2018

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
- constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 447.69 €

Décident d'affecter le résultat d'exploitation intégralement en recettes d'investissement.

• RENOVATION D'UN FOYER D'ECLAIRAGE PUBLIC AU PARKING SALLE MULTIFONCTIONS

M. Le Maire présente à l'assemblée le devis reçu du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour une rénovation de foyer d'éclairage public sur le parking de la salle multifonctions.

Le conseil municipal approuve :

- Le projet de maintenance de l'éclairage public au parking de la salle multifonctions

Présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 520 € HT, la part revenant à la commune sera de 60% de ce montant.

• BUDGET COMMUNAL

Choix de la durée d'amortissement des travaux « Rénovation d'un foyer éclairage public à Park Huellan ».

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'amortir les travaux de rénovation d'un foyer d'éclairage public réalisés et terminés en 2017. Le conseil municipal donne son accord pour amortir comme ces travaux de rénovation sur 5 ans à compter de 2018.

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT	DUREE D'AMORTISSEMENT
RENOVATION D'UN FOYER D'ECLAIRAGE PUBLIC A PARK HUELLAN	212.89 €	5 ans

• CONVENTION RELATIVE A LA FACTURATION POUR LE FONCTIONNEMENT DU RESEAU D'AIDE SPECIALISEE AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED)

M. Le Maire donne lecture au conseil municipal de la proposition de convention relative à la facturation pour le fonctionnement du RASED, réseau venant en aide aux élèves présentant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation, mis en place sur la circonscription de l'Education Nationale de Guingamp Nord. Ce réseau est basé à l'école de Belle-Isle-en-Terre.

Le conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer la convention entre la Commune de Belle-Isle-en-Terre et la Commune de TREGLAMUS pour l'année scolaire 2017-2018
- Accepte le versement de la participation financière fixée à 1 € par enfant inscrit à l'école

• VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal approuve les différents budgets primitifs 2018.

Le budget communal s'équilibre à la somme de 795 323 € en section de fonctionnement tandis que l'investissement s'équilibre à la somme de 1 854 829.44 €.

Le budget lotissement s'équilibre à la somme de 161 368.36 € en section de fonctionnement et à la somme de 199 736.69 € en investissement.

Le budget Assainissement s'équilibre à la somme de 45 130 € en section d'exploitation et à la somme de 23 040.95 € en investissement.

Le budget Service des Eaux s'équilibre à la somme de 50 000 € en section d'exploitation et à la somme de 117 632.95 € en investissement.

SEANCE DU 17 MAI 2018

• MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET AUGMENTATION DE LA DHS DU POSTE VACANT D'ADJOINT TECHNIQUE

M. Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un agent a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} novembre 2017 et précise que depuis cette date ce poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de service de 32 h est vacant.

Le Maire propose au conseil municipal d'augmenter la DHS à 33 h car l'effectif scolaire prévu en septembre 2018 est en augmentation.

Le conseil municipal autorise le maire :

- à modifier le poste d'Adjoint technique à 33 h et à modifier le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1^{er} août 2018
- à publier l'offre d'emploi dans la bourse de l'emploi du Centre de Gestion des Côtes d'Armor

• SIGNALÉTIQUE

M. LE JONCOUR Frédéric, Adjoint, présente les différents devis reçus de la société SPM de LANVOLLON pour l'achat de panneaux, plaques de rue, Mâts et accessoires.

Le conseil municipal :

- Décide de retenir les offres suivantes :
 - Panneaux lieux-dit pour un montant de 11 300.73 € HT, soit **13 560.88 € TTC.**

- Plaques de rue pour un montant de 1 546.96 € HT soit **1 856.35 € TTC**
- Pose de fourreaux pour un montant de 7 411.50 € HT soit **8 893.80 € TTC**
- Polices pour un montant de 1 792.99 € HT soit **2 151.59 € TTC**
- Mâts et accessoires pour un montant de 4394.64 € HT soit **5273.57 € TTC**

Autorise le Maire à signer les devis correspondants auprès de la société SPM pour un montant total de 26 446.82 € HT soit **31 736.19 € TTC**.

• TRAVAUX TOITURE EGLISE

M. LE JONCOUR Frédéric, Adjoint, signale qu'une partie de la couverture de l'église est en mauvais état et que des travaux doivent être réalisés.

Le conseil municipal :

- Décide de retenir le devis de M. PICHOURON Sylvain pour un montant de 3 716.55 € HT soit 4 459.86 € TTC :

Autorise le Maire à signer le devis correspondant. Les travaux seront effectués courant Septembre ou Octobre.

• ACHATS DE 2 ARMOIRES REFRIGEREES

Mme VISHOUARN, Adjointe, fait part à l'assemblée que plusieurs associations communales demandent l'acquisition d'une vitrine réfrigérée lors de manifestations festives.

Le conseil municipal :

- Décide d'acquérir 2 vitrines réfrigérées auprès de METRO à SAINT BRIEUC pour un montant de 940 € HT soit 1 128 € TTC.

Elles seront mises à disposition des associations selon leurs besoins.

• RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE MISSION COMPLEMENTAIRE PS

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'une attestation parasismique est demandée dans le cadre de l'instruction du permis de construire.

QUALICONSULT propose cette mission complémentaire

Le conseil municipal retient l'offre de QUALICONSULT pour la somme de 440,00 € HT et autorise Le Maire à signer la convention relative à cette mission complémentaire.

• PORTES SALLE MULTIFONCTIONS

M. Le Maire signale qu'une inspection de la cantine scolaire a été effectuée le 5 février dernier par un inspecteur de la Direction Départementale de la protection des Populations.

Dans le rapport d'inspection, il est précisé que les portes font l'objet d'une non-conformité mineure : une porte doit être changée et d'autres doivent être reprises dans le bas.

Le conseil municipal décide de retenir le devis de la SARL FERCOQ pour un montant de 1473.00 € HT soit 1767.60 € TTC.

SEANCE DU 23 JUILLET 2018

• BAIL : LOGEMENT n° 4, au 17 Rue de la Mairie.

Le Maire informe le conseil municipal que le logement n°4 situé au 17 Rue de la Mairie peut être loué (procédure d'expulsion terminée à l'encontre de Mme SALAH).

M. Le Maire propose de retenir la candidature de Mme LE FLOHIC Laëtitia.

Le nouveau bail entre la Commune et la future locataire sera établi en l'étude de Me De Lambilly, Notaire à Belle-Isle-en-Terre.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le nouveau bail avec la future locataire à compter du 20 juillet 2018 ainsi que le règlement intérieur correspondant

• MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 2^{ème} CLASSE

M. Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que M. HENRY Jérôme a passé avec succès le concours d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (concours externe organisé par le CDG 35).

Le Maire propose au conseil municipal la création d'un poste adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise le maire :

- A créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- à modifier le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2018
- à publier l'offre dans la bourse de l'emploi du Centre de Gestion des Côtes d'Armor

• CONTRAT GROUPE ASSURANCE

Le Maire expose,

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).

Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

La collectivité de TREGLAMUS soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le CDG 22.

Le mandat donné au Centre de Gestion par la présente délibération permet à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe.

La décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 22

Le Conseil de TREGLAMUS :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, relative à la FPT et notamment son article 26 alinéa 5,

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU l'exposé du Maire,

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurances statutaires

Considérant que la passation de ce contrat doit être soumise au Code des Marchés

Le Conseil de TREGLAMUS après en avoir délibéré,

> DECIDE

De se joindre à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement des articles 25°, 33, 67, 68 et 78 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le CDG 22 va engager en 2019, conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

La Vie Municipale

➤ ET PREND ACTE

Que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2020.

• ACHAT LAVE-VAISSELLE

Mme VISHOUARN, Adjointe, signale que le lave-vaisselle de la salle multifonctions est défectueux et que les devis de réparation sont très élevés.

Après étude des devis, le conseil municipal,

➤ Décide l'achat d'un lave-vaisselle

➤ Et retient le devis de la société CAILLAREC de QUIMPER pour un montant de 3 295 € HT soit 3 954 € TTC

• INTEGRATION DE LA COMMUNE DE TREGLAMUS DANS LA DESTINATION DE KALON BREIZH

En 2015, la Région Bretagne, suite à une vaste étude menée sur les bassins de fréquentation des touristes, a souhaité renouveler l'organisation du tourisme breton en s'appuyant sur une mobilisation partenariale de l'ensemble des acteurs du tourisme, fondée sur la logique de pratiques des clientèles

La Région a, par conséquent, repensé sa stratégie de développement du tourisme et a dessiné une nouvelle carte touristique de la Bretagne composée de dix ensembles géographiques. Ces univers de découverte ne s'arrêtent pas aux limites administratives et se veulent cohérents et complémentaires.

Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération est positionnée actuellement sur trois des dix destinations :

- Baie de Saint Brieuc Paimpol les Caps pour les ex Communautés de Communes de Paimpol Goëlo et de Guingamp
- Côte de Granit Rose – Baie de Morlaix pour les ex Communautés de Communes de Bégard, Belle Isle en Terre, Guingamp et Pontrioux
- Kalon Breizh pour les ex Communautés de Communes de Callac et de Bourbriac

Après 18 mois de fonctionnement et de travail collaboratif avec les acteurs des destinations, il apparaît nécessaire de redéfinir à la marge le périmètre des destinations.

En effet, au vu du découpage actuel, des moyens financiers et humains mis à disposition des trois destinations, de la faible représentativité de l'agglomération dans la destination Côte de Granit Rose – Baie de Morlaix et des retombées générées, il semble aujourd'hui opportun de regrouper Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération sur 2 destinations que sont Baie de Saint Brieuc Paimpol les Caps et Kalon Breizh.

L'intégration de la commune de TREGLAMUS dans la destination Kalon Breizh s'avère aujourd'hui judicieux. L'extension du périmètre correspond entièrement à une logique de clientèle, à une cohérence géographique et permet une plus grande/meilleure représentativité de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat-Agglomération. De plus, la participation à cette destination permettra de bien développer une approche renouvelée en faveur du tourisme intérieur fondée sur l'innovation et l'émergence des projets qui les caractérisent.

Les axes principaux structurants de la destination Kalon Breizh concordent entièrement avec l'identité du territoire :

- Organiser l'accessibilité, les déplacements sur la destination
- Faire des acteurs des ambassadeurs du territoire
- Organiser et qualifier l'itinérance touristique, douce et durable
- Développer les activités de pleine nature et les loisirs
- Valoriser l'histoire, les racines bretonnes, les patrimoines de la destination

Considérant le positionnement touristique de la destination de Kalon Breizh,

Le conseil municipal approuve le rattachement de la commune de TREGLAMUS à la destination de Kalon Breizh

• SOUTIEN AU COMITE DE DEFENSE DE LA SANTE DU PAYS DE GUINGAMP

Le Comité de défense de la santé du Pays de Guingamp, créé le 23 février dernier et ayant vocation à défendre le service public hospitalier et de santé au niveau de l'hôpital de Guingamp, du centre hospitalier spécialisé de Bégard, ainsi que celui situé dans le périmètre des EHPAD et des services de soins et d'aides à domicile, informe le Conseil Municipal, dans son courrier en date du 14 mars dernier, des diverses difficultés qu'il rencontre. Il souhaite soumettre au Conseil Municipal un projet de motion sur la défense du service public de santé sur le Pays de Guingamp.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve et vote le projet de motion suivant :

« Les diverses restrictions budgétaires, le système de tarification en place menacent clairement la survie même des établissements et services de santé publique dans le pays de Guingamp.

Le pays de Guingamp est connu pour être le bassin de vie le plus pauvre de Bretagne avec une situation sanitaire extrêmement dégradée. Un grand nombre d'études le démontre en effet.

Si nous ne réagissons, nous allons subir une désertification massive au seul profit des métropoles et voir ainsi se dégrader l'état de santé de la population du pays de Guingamp.

Nous exigeons donc des tutelles, ARS, Conseil Départemental de prendre les décisions permettant au service public de fonctionner normalement au seul bénéfice des populations, des patients, des personnes âgées et handicapées :

- Des abondements de crédits pour assurer le fonctionnement normal des hôpitaux de Guingamp et de Bégard.
- L'arrêt du projet de fermeture d'un plateau technique sur le secteur 7, en clair la fermeture du service d'obstétrique-maternité de l'hôpital de Guingamp.
- L'arrêt des fermetures de lits sur l'hôpital psychiatrique de Bégard.
- Des crédits pour tous les EHPAD permettant de créer des postes sur la base : Un INTERVENANT pour Une PERSONNE ACCUEILLIE en EHPAD.
- L'arrêt des projets de restructuration des services d'aides et de soins à domicile, et des moyens financiers pour maintenir les personnes âgées et dépendantes à leur domicile. »

- Apporte son soutien au comité de défense de la santé du Pays de Guingamp.



1, rue des Tilleuls - 22540 LOUARGAT
02 96 43 52 67 - www.fleursdumene.com



Demain à votre service
CADIOU Fred
Entretien Parcs & Jardins
PETITS TRAVAUX
INTERIEURS ET EXTERIEURS
02 96 43 59 07
07 86 04 32 35
1 Crech ar maout 22540 TREGLAMUS

• MOTION COMITE DE BASSIN LOIRE BRETAGNE

M. Le Maire donne lecture de la motion adoptée par le Comité de bassin Loire Bretagne lors de sa séance plénière du 26 avril

➤ Considérant

- L'état des masses d'eau du bassin Loire-Bretagne où seulement 28 % des masses d'eau sont aujourd'hui en bon état pour un objectif de 61 % en 2021 et de pratiquement 100 % en 2027 et par voie de conséquence l'importance des progrès qu'il reste à réaliser pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau
- L'importance des engagements pris par la France en application de la directive cadre sur l'eau et la nécessité de maîtriser le risque de contentieux
- La nécessité de s'adapter à de nouveaux enjeux considérables notamment au changement climatique, à l'érosion de la biodiversité et la nécessité de répondre à l'élargissement des compétences des agences de l'eau par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
- Le rôle important des agences de l'eau dans le financement d'actions et de travaux d'intérêt commun au bassin qui contribuent à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, des milieux aquatiques ou du milieu marin.
- Les réussites de la politique d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'adhésion des acteurs de l'eau au principe de solidarité à l'échelle du bassin
- La nécessité de conserver des taux d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne incitatifs pour mener des actions de restauration de la qualité des milieux et de renforcement de la résilience face au changement climatique, notamment dans un contexte où l'Etat, les Régions et les Départements se retirent du financement de la politique de l'eau
- L'impact de la loi de finances pour 2018 qui amène à réduire la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne d'environ 25 % entre le 10^{ème} programme pluriannuel d'intervention (396 millions d'euros d'aide par an) et le 11^{ème} programme (292 millions d'euros d'aide par an)
- Que le budget de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est caractérisé par des taux globaux d'exécution très élevés (plus de 99 % en engagements et de 99 % en paiements pour les années 2016 et 2017)
- Que l'agence de l'eau Loire-Bretagne n'a pas de trésorerie excédentaire à la fin de son 10^{ème} programme pluriannuel d'intervention. Mi-avril, la trésorerie est de seulement 2 millions d'euros
- Que l'agence de l'eau Loire-Bretagne aura versé 44.6 millions d'euros en 2018 à l'AFB et l'ONCFS, soit une hausse de 108 % par rapport au versement en 2017 de 21.5 millions d'euros au profit de l'AFB

- Prenant acte des objectifs ambitieux définis par le ministre de la transition écologique et solidaire dans le courrier qu'il a adressé le 28 novembre 2017 aux présidents de comité de bassin

- Soulignant la nécessité d'optimiser l'action publique dans le domaine de l'eau et d'être plus sélectif et plus efficace dans la définition des opérations aidées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne au cours de son 11^{ème} programme pluriannuel d'intervention

MANIFESTE son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe « l'eau paye l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans

EXIGE que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11^{ème} programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin

CONTESTE l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'Etat qui prend effet à compter de 2018

EXIGE que soit ainsi reconsidéré l'encadrement législatif des 11^{ème} programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention

SOUHAITE participer aux Assises de l'eau et ATTEND qu'elles abordent la question de la capacité d'intervention des agences de l'eau et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever

Après lecture de la motion, le Conseil municipal décide d'adhérer à son contenu

• FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 2018 – PROPOSITION DE REPARTITION DEROGATOIRE « LIBRE » ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GUINGAMP-PAIMPOL ARMOR ARGOAT ET SES COMMUNES MEMBRES

Fonds de péréquation mis en place en 2012, le FPIC instaure un mécanisme de solidarité financière au sein du bloc local, c'est-à-dire entre l'EPCI et leurs communes membres.

Outil de solidarité, il s'appuie sur l'échelon intercommunal pour réduire les inégalités au sein du bloc communal et promouvoir le développement des projets intercommunaux.

Le FPIC consiste en une péréquation nationale : un prélèvement financier sur les ensembles intercommunaux financièrement dits « favorisés », permet un reversement aux ensembles intercommunaux financièrement dits « moins favorisés », au regard du potentiel financier réuni (richesse de l'ensemble), de l'effort fiscal agrégé et du revenu moyen par habitant.

1. La répartition du FPIC

Selon les dispositions de l'article L 2336-3 du CGCT, la répartition peut s'envisager de trois façons différentes :

➤ Répartition de droit commun

A partir de la contribution ou attribution notifiée par les services de l'Etat, le fonds est réparti entre l'EPCI et ses communes membres. La répartition de droit commun pour les ensembles attributaires est la suivante (aucune délibération n'est nécessaire dans ce cas) :

LE COCGUEN Marc

Vin - Bières - Eaux

PÉDERNEC



Tél/Fax : 02 96 45 31 90

Centre Hippique de Tréglamus



- Leçons débutants & confirmés à partir de 6/7 ans
- Cours pour adultes
- Stages
- Compétition CSO
- Balades Menez Bré et plage

Renseignements & inscriptions

06 58 42 34 27

La Vie Municipale

- L'EPCI reçoit une part proportionnelle à son coefficient d'intégration fiscale (indicateur mesurant le poids de ressources fiscales intercommunales dans les ressources fiscales totales de son territoire)
 - Les communes reçoivent chacune une part en fonction du potentiel financier par habitant et de leur population
- C'est, à ce jour, l'option qui prévaut.

➤ La répartition dérogatoire à la majorité des deux tiers

Cette répartition doit être adoptée à la majorité des 2/3 du conseil communautaire dans les 2 mois qui suivent la réception de notification de l'Etat.

Dans ce cas, le prélèvement et/ou le reversement sont dans un premier temps répartis entre l'EPCI et ses communes membres en fonction du CIF, librement mais sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30% du montant de droit commun.

Et dans un second temps, la répartition s'effectue entre chacune des communes membres en fonction de trois critères :

- la population,
- l'écart entre le revenu par habitant des communes et le revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal,
- et le potentiel fiscal ou financier par habitant (ou insuffisance du potentiel fiscal ou financier par habitant s'il s'agit d'un reversement) de ces communes au regard du potentiel fiscal ou financier communal moyen par habitant sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale.

Ces critères peuvent être complétés par d'autres critères de ressources ou de charges déterminés par le conseil communautaire.

Toutefois, ces modalités ne peuvent pas avoir pour effet de majorer ou de minorer de plus de 30 % le montant de l'attribution ou de la contribution d'une commune membre par rapport à celle calculée selon le droit commun.

➤ Répartition dérogatoire dite « libre »

La répartition dérogatoire dite « libre » permet au conseil communautaire de choisir librement la répartition du prélèvement ou du reversement entre l'EPCI et ses communes membres suivant ses propres critères.

Cette répartition peut s'effectuer :

- soit par délibération de l'organe délibérant statuant à l'unanimité dans un délai de deux mois à compter de l'information de l'Etat,
- soit par délibération de l'organe délibérant statuant à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés dans un délai de deux mois à compter de l'information du préfet, et approuvée par les conseils municipaux des communes membres. Les communes disposent alors de deux mois à compter de la délibération de l'EPCI pour se prononcer. A défaut, elles sont réputées l'avoir approuvée.

2. Analyse pour 2018

Pour l'année 2018, l'ensemble intercommunal (Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération et les communes) s'est vu notifier un FPIC d'un montant de 2 267 723€, soit - 34 054€ par rapport à 2017, alors qu'il avait progressé de 187 357€ entre 2016 et 2017.

Le coefficient d'intégration fiscale de l'agglomération étant passé de 0.35 à 0.32 entre 2017 et 2018, la part réservée à l'agglomération est en baisse de 82 701€, alors que le solde réservé aux communes est en hausse de 48 647€.

Concernant la répartition de droit commun au sein des communes :

- 42 communes voient leur attribution baisser, pour un total de - 51 436€
- 15 communes voient leur attribution augmenter, pour un total de + 100 083€

Les communes issues d'un ancien EPCI dit « plus favorisé » ont ainsi vu leur potentiel financier réduit du fait qu'elles sont relativement plus pauvres au regard de la richesse économique du nouvel ensemble intercommunal. Ainsi elles bénéficient d'une attribution plus importante. A l'inverse, les communes issues d'un EPCI dit « moins favorisé » voient leur potentiel financier majoré avec la fusion.

Par ailleurs, la DGF des communes est soumise à la perte d'éligibilité à la DSR cible pour 14 communes de l'agglomération.

3. Proposition

Lors du conseil communautaire de Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération du 28 juin 2018, il a été proposé d'instaurer un mécanisme de solidarité au titre de la répartition dérogatoire « libre ».

Ce mécanisme de solidarité consisterait, au sein de l'enveloppe communale du FPIC de 1 520 648€, à reverser les gains des communes avantagées par une répartition de droit commun entre 2017 et 2018 et dont la DGF ne baisse pas (soit 12 communes pour 90 455€), aux 14 communes qui ont perdu l'éligibilité de DSR Cible. Il est précisé que la proposition de répartition est faite au prorata de perte de DSR Cible de ces communes.

4. Délibération

En considération de :

- la charte fondatrice de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération qui a notamment érigé au rang de principe fondateur la maîtrise des équilibres financiers et fiscaux sur le territoire en évitant les possibles avantages fiscaux et financiers pour les communes et l'agglomération.
- des variations importantes de DGF, par l'effet DSR cible en particulier, et du FPIC

Vue la proposition du groupe de travail « Finances » du 20 juin 2018 et l'avis du bureau communautaire qui propose, à l'unanimité, et au titre de la solidarité entre communes d'apporter une correction partielle de la perte de DSR cible de 14 communes du territoire pour 2018, à travers une répartition dérogatoire du FPIC,

Vu le vote favorable à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés du conseil communautaire lors de sa séance du 28 juin 2018, validant la proposition de répartition.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la somme de 24 158 € attribuée à la commune, à l'unanimité des membres présents valide la proposition de la Communauté d'Agglomération sur le mode de répartition « dérogatoire libre ».

CMGO
Carrières et Matériaux
du Grand Ouest

**CMGO BRETAGNE
NORD OUEST**

Carrière de TREGLAMUS
Tél. 02 96 43 51 90

• ANNEE SCOLAIRE 2018-2019.

RENOUVELLEMENT DU CDD de Mme HUET Constance

M. Le Maire informe le conseil municipal que le contrat de Mme HUET Constance a pris fin le 11 juillet dernier.

La commission du personnel s'est réunie afin d'étudier la situation à la rentrée prochaine (effectif scolaire et répartition des classes...).

Le conseil municipal :

- Donne son accord pour que le Maire renouvelle le contrat de Mme HUET Constance pour une durée déterminée, du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019
- Précise que la durée hebdomadaire de service est fixée à 28 h 30 et que son temps de travail sera annualisé car l'agent intervient à l'école.

SEANCE DU 04 OCTOBRE 2018

• REHABILITATION GROUPE SCOLAIRE. ATTRIBUTION DES MARCHES

Dans le cadre de l'appel d'offre en procédure adaptée pour la réhabilitation du groupe scolaire, et suite à l'ouverture des plis en mairie il a été confié au bureau d'architecte SELARL Jean-Yves PHILIPPE l'analyse de l'ensemble des offres.

M. Le Maire présente au conseil municipal le rapport d'analyse des offres et les propositions émises.

Le conseil municipal valide la proposition de la commission d'appel d'offres et autorise le Maire à signer les marchés correspondants.

(Voir détail sur l'article de la réhabilitation de l'école).

• ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE 2017

M. TARTIVEL, Adjoint, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de TREGLAMUS. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

• ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017

M. TARTIVEL, Adjoint, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport le conseil municipal adopte le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de TREGLAMUS. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

• ACHAT D'UN VIDEOPROJECTEUR POUR L'ECOLE

M. Le Maire fait part à l'assemblée que les enseignants demandent l'acquisition d'un nouveau vidéoprojecteur.

Le conseil municipal décide d'acquérir le vidéoprojecteur auprès des CYLLENE à PLERIN pour un montant de 897.00 € HT soit 1076.40 € TTC.

• BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE : ACHAT D'UNE STELE A LA MEMOIRE DES ANCIENS D'ALGERIE

M. Le Maire fait part à l'assemblée que la FNACA demande l'acquisition d'une stèle à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie.

Le conseil municipal décide l'acquisition d'une stèle auprès des Pompes Funèbres ROBIN de LOUARGAT pour un montant de 1 560.00 € TTC (Gravure comprise « 19 mars 1962. Fin de la guerre en Algérie »)

Les crédits nécessaires à cet achat n'étant pas prévus au budget primitif 2018, il y a lieu de prendre une décision modificative

Le conseil Municipal valide la décision modificative suivante :

Section d'investissement /Dépenses

- Stèle : + 1 600,00 €
- Acquisition matériel / Mobilier : - 1 600,00 €

• BUDGET SERVICE DES EAUX 2018 – DECISION MODIFICATIVE : EXTENSION RESEAU D'EAU A TROHOL A TREGLAMUS

M. TARTIVEL, Adjoint, présente au conseil municipal le devis pour l'extension du réseau d'eau potable à « Trohol » pour desservir un poulailler qui a changé de propriétaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents retient l'offre de SUEZ pour l'extension du réseau d'eau potable pour un montant de 4488.52€ HT, soit 5 386.22 € TTC

Les crédits nécessaires n'étant pas prévus au budget primitif 2018, il y a lieu de prendre une décision modificative.

Le conseil Municipal valide la décision modificative suivante :

Section d'investissement /Dépenses

- dépenses imprévues : - 5 500,00 €
- extension réseau eau Trohol : + 5 500,00 €

• SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

M. Le Maire informe que le contrat Enfance Jeunesse est arrivé à échéance. La Caf nous demande de le renouveler pour la période 2018-2021.

La commune de Trégilamus en sera signataire pour l'ALSH périscolaire.

Les droits liés au contrat Enfance Jeunesse s'ajouteront à la prestation de service alsh.

Le conseil municipal doit prendre une délibération avant la fin de l'année 2018 pour autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat Enfance Jeunesse pour la commune de Trégilamus.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer ce contrat.

TRAITEUR - ORGANISATEUR DE RECEPTIONS
Mariages, banquets, buffets, cocktails dînatoires, plats à emporter...

L'Oasis traiteur

02 96 21 42 00
Fax: 02 96 21 48 35
<http://www.loasis-traiteur.com>
loasistraiteur@orange.fr

SARL LE DOURON - GALARDON
5 rue de l'Argon - Parc d'activités de Kerhollo E38 - 22200 Saint Agathon

COUVERTURE - BARDAGE

HERVÉ Richard

6 Kermadec - TREGLAMUS

06 50 86 90 81

La Vie Municipale

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2018

• FINANCEMENT DE TRAVAUX REHABILITATION ECOLE EMPRUNT DE 400 000 €

M. TARTIVEL, adjoint, présente au conseil municipal les différentes propositions des établissements bancaires pour l'octroi d'un prêt de 400 000 € destiné à financer les travaux de réhabilitation du groupe scolaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte l'offre de prêt « CITE GESTION FIXE » faite par le CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE**
- **Autorise M. Le Maire à réaliser auprès du CMB un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :**

Montant du prêt	400 000 €
Objet	Financement Réhabilitation groupe scolaire
Durée	15 ans
Taux fixe (%l'an)	1.45 %
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Type d'amortissement	Amortissement constant du capital
Commission d'engagement	500 €

- **Autorise M. Le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.**

Modification des statuts du SDE 22

Monsieur Le Maire expose que le domaine de l'énergie est toujours en constante évolution, de nouveaux projets sont engagés par le SDE 22 notamment dans les domaines suivants :

- Rubrique mobilité : le développement de l'activité GNV, la production et distribution d'hydrogène,
- Rubrique maîtrise de l'énergie : réalisation de travaux (3X22)
- Rubrique activité complémentaire : création et participation dans des sociétés commerciales
- Rubrique SIG : pour l'activité PCRS

Cela nécessite l'adaptation des statuts du SDE 22 dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée générale du 24 septembre 2018, le Comité syndical du SDE 22 a approuvé l'adaptation des nouveaux statuts.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDE 22 a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification pour délibérer.

Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité syndical du SDE 22.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Adopte les nouveaux statuts du SDE 22, tels que présentés en annexe jointe

• MODIFICATION DES STATUTS DE Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération

Le conseil communautaire de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération lors de sa séance du 25 septembre 2018 a approuvé la modification des statuts de la communauté d'agglomération.

Depuis la création de l'agglomération au 1er janvier 2017 par arrêté préfectoral en date du 17 novembre 2016, les conseillers communautaires ont souhaité se saisir des « compétences » pour décider de l'action à conduire dans les années à venir.

Dans ce cadre, un calendrier était posé, en grande partie en fonction des exigences légales et réglementaires. Au-delà, il a été souhaité que ce travail dessine aussi, plus globalement, le cadre d'intervention de l'agglomération, dans sa « subsidiarité » avec les communes en particulier (« ligne de partage »).

Parallèlement, un travail a été engagé sur le « projet de territoire » de l'agglomération. Il a vocation à fixer les objectifs politiques, le projet commun, que souhaite mettre en œuvre l'agglomération sur ce nouveau territoire :

- Adopter des compétences stratégiques pour répondre aux défis du développement et de l'aménagement équilibré du territoire
- Assumer un équilibre avec les communes : la communauté procède des communes, et assume sa volonté de proximité. Parallèlement, l'agglomération doit pouvoir répondre aux besoins que les communes seules ne peuvent assumer (ex : très haut débit, grandes infrastructures, ...)
- Asseoir des modes de fonctionnement « agiles » : différentes modalités de transfert et d'exercice des compétences existent, du transfert plein et entier de la compétence (avec les moyens humains et financiers), aux mutualisations, de services communs, à la délégation à des tiers, aux ententes intercommunales*...
- Permettre à l'agglomération d'assumer en priorité les compétences et missions qu'elle doit réaliser : l'action communautaire doit être priorisée sur les sujets et compétences qu'elle doit assumer, afin d'y concentrer moyens humains et financiers. Avec une collectivité récente et naissante, il faut éviter l'éparpillement et réaffirmer une agglomération forte avec des communes fortes.
- Un lien avec les communes au-delà des seules compétences : le projet de territoire dépasse les seules compétences de l'agglomération, de même que le Pacte fiscal et financier, comme le PPI doivent permettre d'assurer équité et équilibre des territoires.

Conformément à l'article L 5211-17 du CGCT, le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération pour se prononcer sur les transferts proposés. Ces nouveaux statuts seront définitivement adoptés dès lors que 50% des communes, représentant les 2/3 de la population communautaire, ou les 2/3 des communes représentant 50% de la population, les auront validés.

La décision de modification est prise ensuite par arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

COUVERTURE - CHARPENTE
ZINGUERIE - BARDAGE - RAMONAGE

Sylvain PICHOURON
COUVERTURE

3 Pen An Hoat 22540 TRÉGLAMUS
02.96.38.31.72 - 06.79.68.88.48
s.pichouron@hotmail.fr

CHAMBRES D'HÔTES
OUVERT TOUTE L'ANNÉE

Patrick & Marguerite Fivel
33 PEN AN HOAT
22540 TREGLAMUS
Mail : pauline.breel@orange.fr

Tél : 02 96 92 02 93 - 06 77 14 51 82

Vu l'arrêté préfectoral du 25 avril 2018 portant modification de statuts de la communauté d'agglomération de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération ;

Vu la délibération du conseil de la communauté d'agglomération en date du 25 septembre 2018 ;

Par 11 voix pour,

- **APPROUVE** le projet de statuts modifiés de la communauté d'agglomération Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération joint en annexe ;
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet afin qu'il prenne la décision de modification de l'arrêté.

• BUDGET SERVICE DES EAUX

Choix de la durée d'amortissement des travaux sur le réseau d'eau potable et achevés en 2018.

M. TARTIVEL, Adjoint informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'amortir les travaux réalisés et terminés cette année, sur le budget service des Eaux

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord pour amortir comme suit les travaux à compter de 2019

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT	DUREE D'AMORTISSEMENT
TRAVAUX AEP 2017 : renouvellement canalisations au Bourg	206 186.04 €	30 ANS
Extension réseau d'eau à TROHOL	5 386.22€	20 ANS

• BUDGET COMMUNAL

Choix de la durée d'amortissement des travaux achevés en 2018.

M. TARTIVEL, Adjoint informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'amortir les travaux réalisés et terminés cette année, sur le budget communal

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord pour amortir comme suit les travaux à compter de 2019

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT	DUREE D'AMORTISSEMENT
Effacement réseaux Place du Bourg	53 725.51 €	15 ANS
Rénovation foyer parking salle multifonctions	255.06 €	5 ANS

• PRIMES DE FIN D'ANNEE 2018 AUX EMPLOYES COMMUNAUX

Le conseil municipal décide d'accorder pour l'année 2018 une prime de fin d'année aux employés communaux majorée de 4% par rapport à 2017 soit 840 euros pour un agent à temps complet.



• BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE :

M. TARTIVEL, Adjoint informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative afin d'intégrer les résultats du SMEGA et de réajuster certains crédits budgétaires (paiement de la facture Foncier Bâti industriel 2017 et les dernières factures de SPM pour la signalétique).

Le conseil municipal valide les décisions modificatives suivantes :

Section de Fonctionnement/Dépenses

versements conventionnels de fiscalité : + 240,00 €

SMEGA : + 31.65 €

SMEGA : + 10.64 €

Section de Fonctionnement/Recettes

Résultat de fonctionnement reporté : + 282.29 €

Section d'investissement /Dépenses

Déficit d'investissement : + 31.65 €

Effacement réseaux du bourg : - 1 200,00 €

Signalétique : + 1 200,00 €

Section d'investissement /Recettes

Recette d'investissement reporté : + 31.65 €

Réhabilitation du groupe scolaire - Achat vidéoprojecteurs interactifs

M. Le Maire présente au conseil le devis reçu d'AM'ELEC titulaire du lot 11 du marché « Réhabilitation du groupe scolaire » concernant la fourniture de vidéoprojecteurs interactifs.

Deux de ces projecteurs seront installés dans les classes modulables.

M. Le Maire précise qu'un avenant au marché sera proposé ultérieurement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à signer le devis d'un montant de 6 392.70 € HT soit 7 671.24 € TTC.

• INDEMNITE DE CONSEIL 2018 AU COMPTABLE DU TRESOR

M. Le Maire présente au conseil l'état dressé par M. GUYOT, Receveur municipal pour le paiement de son indemnité de conseil de l'année 2018.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal par :

- 1 voix POUR

- 7 voix CONTRE

- 3 Abstentions

Refuse de verser l'indemnité de conseil 2018 au receveur municipal

Terrassement - Maçonnerie

Z.A. de Keranfeullen

TREGLAMUS

Tél. 02 96 43 17 85



BUDGET COMMUNAL 2018

Section de fonctionnement

DEPENSES REALISEES	587 077.17 €	RECETTES ENCAISSEES	837 112.16 €
Charges à caractère général	175 096.57 €	Atténuation de charges (remboursement de charges de personnel)	35 523.13 €
Charges de personnel (personnel titulaire et non titulaire+ charges sociales)	315 024.35 €	Produits des services	54 061.50 €
Atténuation de Produit	8 220.00 €	Impôts et Taxes (dont impôts locaux)	385 803.08 €
Autres charges de gestion courante	57 138.60 €	Dotations et participations de l'Etat	338 084.10 €
Charges financières : intérêts emprunts	9 516.80 €	Produits de gestion courante (locations..)	21 493.64 €
		Produits financiers	4.80 €
Amortissements	22 080.85 €	Produits exceptionnels	2 141.91 €

La section de fonctionnement dégage au 31 décembre 2018 un excédent de 250 034.99 € qui sera transféré en 2019 en section d'investissement.

Véronique



Véronique Teurnier a été recrutée afin de remplacer Anne-Marie Avis qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Portrait :

Je suis originaire de Belle-Isle en Terre, j'y ai passé mon enfance et suivi ma scolarité. J'ai ensuite poursuivi mes études à Guingamp puis Rostrenen où j'ai obtenu un CAP petite enfance.

Pourquoi es-tu venue t'installer à Tréglamus ?

Je suis arrivée à Tréglamus par hasard, je cherchais un logement un peu plus spacieux.

Véronique travaille auprès de nos enfants depuis déjà 13 ans. C'est tout naturellement qu'elle a été embauchée afin de récompenser son engagement pour notre école.

roudenngrafik
votre imprimeur breton

Imprimerie traditionnelle et numérique
Impression grand format
Studio de création graphique...

la chaîne graphique à 365°
un peu plus que le tour de la question

www.roudenn.fr

Z.I. DE BELLEVUE, GUINGAMP - 02 96 119 729

ARTISAN MAÇON
NEUF & RÉNOVATION

AGRANDISSEMENT
MUR EN GABION
MUR EN PIERRES
JOINTS À LA CHAUX
SUR MAÇONNERIE PIERRES
CRÉATION D'OUVERTURE

LE BIHAN
Cédric

1 Parc Min Guen - 22540 TREGLAMUS
02.96.43.16.12

Signalétique

Dans le dernier semestre de l'année passée vous avez pu constater la mise en place d'une nouvelle signalisation sur la commune. En effet cette dernière était vieillissante et surtout incohérente.

Après plusieurs réunions avec les membres de la commission, il a été décidé d'installer un panneau lieu-dit à chaque entrée de village (fond gris, lettres blanches) et un panneau directionnel (fond blanc, lettres grises). Les villages sont indiqués à partir des plans situés pour la plupart aux sorties de bourg, les panneaux des rues du bourg et des lotissements ont également été remplacés.

L'entreprise SPM de Lanvollon a été retenue pour la fourniture des mâts et des panneaux ainsi que pour la pose des fourreaux. L'installation des mâts et des panneaux a été effectuée par les services techniques de la commune. Au total 227 panneaux ont été posés pour un montant de 33 556.99 euros TTC.



Couverture Eglise

L'Eglise a fait l'objet de travaux de remise à neuf d'une partie de sa toiture qui prenait l'eau, des ardoises défectueuses ont également été remplacées et une réfection de certains solins s'avérait nécessaire.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise Sylvain PICHOURON de Tréglamus pour un montant de 4 459.86 euros TTC.



Entretien Voirie

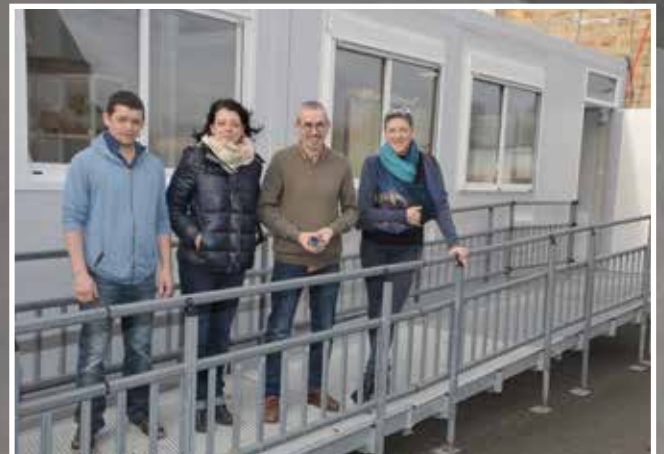
L'entretien de la voirie occupe une part importante de notre budget, c'est pourquoi il est rappelé que les propriétaires de terrains bordant les routes et voies communales doivent entretenir leurs talus et haies pour une meilleure sécurité et visibilité. De plus nous recevons beaucoup de plaintes concernant des véhicules abîmés par les branches en bord de routes. Le fait d'avoir des talus et haies entretenus permet aussi d'assécher les fossés, les bernés et les routes, ce qui prolonge considérablement leur durée de vie.



Réhabilitation et extension



vision du groupe scolaire



Réhabilitation et extension du groupe scolaire

INTITULE DU LOT	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT
Lot 1 - VRD – Aménagements extérieurs	SARL JEGOU - TREGLAMUS	99 260.43 €
Lot 2 - Démolitions – Désamiantage	LAVIGNE DEMOLITION - QUESSOY	90 284.00 €
Lot 3 - Maçonnerie – Gros œuvre	SARL LACHIVER BATIMENT GURUNHUEL	218 176.59 €
Lot 4 - Charpente – Ossature bois – Menuiserie intérieure	SARL BIDAULT MENUISERIE SAINT DONAN	209 317.61 €
Lot 5 - Couverture	SARL POUPON - TREGLAMUS	31 432.38 €
Lot 6 - Etanchéité	SARL TECHNIC ETANCHEITE - MORIEUX	39 562.26 €
Lot 7 - Menuiseries extérieures aluminium – Occultation	RAUB LANNION	150 694.54 €
Lot 8 - Doublages – Cloisons – Isolation	SARL LAPOUS - PLOUIGNEAU	75 945.08 €
Lot 9 - Plafonds suspendus	SARL OPI - CAVAN	22 651. 74 €
Lot 10 - Chapes – Revêtements de sols – Faïences	SAS CRA - SAINT BRIEUC	80 000.00 €
Lot 11a – Electricité – CFO	AM ELEC - PLOUMAGOAR	53 000.00 €
Lot 11b – Electricité – CFA	AM ELEC - PLOUMAGOAR	12 500.00 €
Lot 12 – Plomberie sanitaire – Chauffage – Ventilation	HER - SAINT BRIEUC	149 334.24 €
Lot 13 – Peintures Nettoyage	SARL FRANCK MORO PEINTURE PLERIN	27 312.60 €
Lot 14 – Serrurerie	MORIN MIRANDA - LANGUEUX	25 908.44 €

Hors marché : rejointoiement mur d'enceinte, ancien logement et pignon des classes pour un montant de 47 790 euros HT.
Total : 1 333 169.91 euros HT.

Bureau d'études

SARL Jean-Yves PHILIPPE	69 528.33 €
SIRIUS INGENIERIE	13 500 €
BIE CONCEPTION	11 700 €
HERNOT	3 600 €
QUALICONSULT	6 038 €
CSPS SEVER	1 830 €
FONDASOL	2 050 €
BRETAGNE HABITAT DIAGNOSTIC	99.17 €

Organismes de subvention



336 000 € (DETR)



100 000 €



60 000 €



51 100 €

L'élaboration du projet de réhabilitation et d'agrandissement du groupe scolaire a été finalisé en 2018 avec un démarrage des travaux en ce début d'année.

Le montant total s'élève à 1 441 515,41€ HT et est financé par les attributions de subventions à hauteur de 547 160 euros.

Deux emprunts ont été réalisés, un de 400 000€ auprès du Crédit Mutuel au taux de 1.45% sur 15 ans et l'autre de 51 100€ auprès de la CAF des Côtes d'Armor à 0% sur 10 ans.

Le reste à charge qui s'élève à 443 255,41 € sera autofinancé en propre par la commune.

Ce plan de financement peut évoluer en fonction des imprévus liés à la réhabilitation de l'ancien et aux aléas des travaux.



Stèle

Le comité local de la FNACA de Tréglassus représenté par M. MAZO Robert, nous a fait part de sa demande d'acquérir une stèle en commémoration du 19 mars 1962 en remplacement de la plaque commémorative qui était apposée sur le mur de l'ancienne mairie.

Après la décision favorable du conseil municipal, des devis ont été présentés en commission et il a été décidé de retenir l'entreprise ROBIN de Louargat pour l'achat d'une stèle d'un montant de 1 560 euros TTC.

La stèle a été érigée au pied du parvis de la mairie et inaugurée le 23 mars 2019.



Lave-vaisselle Armoire frigorifique

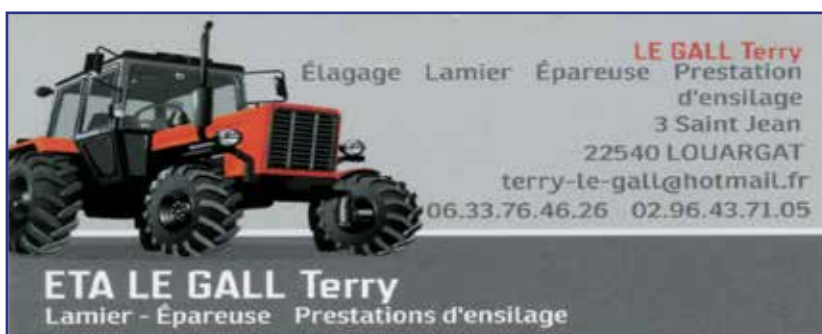
Durant l'année 2018 il a été prévu d'investir dans l'achat de deux armoires frigorifiques et de remplacer le lave-vaisselle de la salle multifonctions car ce dernier était défectueux.

Suite à la demande de plusieurs associations il a été décidé de faire l'acquisition de 2 armoires frigorifiques afin de faciliter le stockage de boissons fraîches lors des différentes manifestations de nos associations. Une armoire est installée au club house et la seconde à la salle multifonctions auprès du bar. Ces armoires ont été acquises auprès de l'enseigne METRO à Saint-Brieuc pour un montant de 1128 euros TTC, elles ont été livrées juste avant les fêtes communales qui avaient lieu les 19, 20 et 21 mai 2018.

Concernant l'achat du lave-vaisselle de la salle multifonctions, après présentation de plusieurs devis, le conseil municipal a décidé de retenir l'entreprise « CAILLAREC » de Quimper pour un montant de 3954 euros TTC. Ce dernier a été installé au mois de juillet.

Logo

Le logo représente les contours limitrophes de la commune, le clocher, le cœur du bourg.



Un nouvel emplacement pour le défibrillateur

Le défibrillateur semi-automatique a été installé au niveau des toilettes publiques du Club House au terrain des sports. Cet appareil est d'une importance vitale puisqu'il permet de sauver des personnes victimes d'un arrêt du cœur.

QU'EST-CE QU'UN DÉFIBRILLATEUR SEMI-AUTOMATIQUE ?

Le défibrillateur est un appareil qui sert à faire « repartir » le cœur des victimes d'arrêt cardiaque. Un défibrillateur semi-automatique ou DSA est un défibrillateur automatisé c'est-à-dire qu'il analyse le tracé cardiaque de la victime et évalue si un choc électrique externe est ou non nécessaire. Le défibrillateur semi-automatique peut être utilisé par le grand public.



Le défibrillateur semi-automatique ne demande pas pour son utilisation de formation particulière car tous les gestes à effectuer sont clairement indiqués sur l'appareil.

La personne qui porte secours à la victime doit coller deux électrodes de type patch sur la peau de la victime, une sur la clavicule droite, l'autre sous l'aisselle gauche. La peau doit être parfaitement sèche afin d'assurer une bonne adhérence et d'éviter d'éventuels risques de brûlures. Il n'est pas nécessaire de pratiquer un réglage particulier, l'appareil analyse tout seul le rythme cardiaque de la victime et prévient si on doit procéder à un choc électrique externe.

Par ailleurs, le défibrillateur ne constitue pas à lui seul le traitement de la victime : **l'appel des secours en composant le 18 pour les pompiers, le 15 ou le 112 pour les urgences médicales ainsi que la réanimation cardiopulmonaire sont en effet deux autres étapes nécessaires à la survie de la victime.** La réanimation cardiopulmonaire se prodigue par un massage cardiaque, en posant le talon de la main sur le creux naturel du thorax, c'est l'endroit le plus efficace. 30 impulsions sont alors données à l'aide des deux bras, suivies de deux insufflations avec la bouche, ces gestes étant répétés pendant vingt minutes en attendant l'arrivée des secours.

Cependant, il est recommandé de suivre une formation de premiers secours afin d'agir le plus vite possible sans paniquer.

Transfert compétence eau et assainissement

La compétence eau et assainissement de la commune est transférée à partir du 1er janvier 2019 à Guingamp-Paimpol communauté. Ce transfert est une conséquence de la loi NOTRe.

Les modalités de ce transfert seront entérinées au cours de cette année 2019 entre la commune et l'agglomération et nous y reviendrons plus précisément lors du prochain bulletin municipal.

Pour vous, usagers, il n'y aura pas de changement au niveau du fonctionnement et au niveau des prix qui vous étaient facturés pour l'année 2019 puisque le contrat d'affermage en cours avec SUEZ ira jusqu'à son terme (2021).



VOUS SOUHAITEZ VENDRE ?
VOUS VOULEZ ACHETER ?
JE SUIS A VOTRE ECOUTE...



SAFTI
Stéphane
ORY
stephane.ory@safti.fr

- LANNION
- PERROS-GUIREC
- GUINGAMP

07 82 66 05 10

Tarifs location salle multifonctions

LOCATION SALLE		TARIF COMMUNE	TARIF EXTERIEUR
AVEC CUISINE	1 Repas	220 €	360 €
	1 Repas salle+Restaurant scolaire (hors période scolaire)	300 €	480 €
	Repas supplémentaire (1 repas)	75 €	125 €
SANS CUISINE	Buffet – 1 repas	150 €	250 €
	Repas supplémentaire	75 €	125 €
	Apéritif	150 €	150 €
	Réunion assemblée générale		150 €
	Café obsèques	50 €	
	Bal- Fest Noz		200 €
CAUTION		220 €	360 €
CHAUFFAGE		35 €	35 €

Une mutuelle santé pour tous

Dans une logique de solidarité, d'amélioration de l'accès aux soins pour tous, et de renforcement du pouvoir d'achat des habitants, **Guingamp-Paimpol Agglomération**, a décidé de favoriser le déploiement d'un dispositif de **mutuelle santé pour tous**, en signant un partenariat avec l'Association ACTIOM.

En habitant sur le territoire de l'agglomération, vous bénéficiez d'office de ces offres et de l'accompagnement de notre partenaire ACTIOM.

Le choix d'une solution adaptée

ACTIOM propose 5 contrats Groupe, et jusqu'à 12 niveaux de garanties, pour répondre aux attentes de chacun.

Ce sont également des solutions personnalisées (prestations modulables au sein d'une même famille, garanties obsèques...).

Des tarifs mutualisés

- Négociés par tranche d'âge figés au-delà d'un certain âge
- Gratuité dès le 3^{ème} enfant
- Réduction tarifaire de 5% pour le conjoint.

Guingamp-Paimpol Agglomération organise des permanences sur le territoire pour accompagner de manière individualisée les personnes qui le souhaitent.

Les prochaines permanences 2019 seront annoncées en mairie, sur le site internet de Guingamp-Paimpol Agglomération : www.guingamp-paimpol-agglo.bzh et dans la presse.

Pour obtenir tous les renseignements nécessaires, étudier votre situation, obtenir un devis, ou prendre rendez-vous pour une permanence, appelez ACTIOM : 05 64 10 00 48 (N° non surtaxé prix d'un appel local)

Le service conseil d'ACTIOM en protection sociale et santé vous renseigne du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Vous pouvez également vous rendre directement sur le site d'ACTIOM, « ma commune ma santé » :

<https://macommunemasante.org/ma-commune-ma-sante/>

LE VERGER
sarl
Paysagiste

Z.A. de Maudez
22 540 PEDERNEC
02 96 44 71 55
le-verger-paysagiste@wanadoo.fr

Bureau d'études
Création de Jardin
Entretien de jardin

Au service du patrimoine rural
Fauchage - Débroussaillage - Elagage au lamier

Fabien TREMEL

DEMA Services
1, Bod Derff - 22390 GURUNHUEL
02 96 43 17 55 - 06 76 56 15 43
damaservices@hotmail.fr - www.dema-services.fr

La Vie Municipale



Un savoir-faire dans l'intervention au domicile

Depuis le 1^{er} juillet 2018, l'Asad Argoat a repris les activités gérées précédemment par le SECAD de Belle Isle en Terre. L'association offre des services ou des actions à la disposition des habitants de Tréglamus.



Pour permettre aux personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap de vivre chez elles le plus longtemps possible, l'Asad Argoat a un Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) et un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD). Ces deux services permettent d'avoir une aide dans la vie quotidienne et de maintenir le lien social. Les interventions du SAAD peuvent être prise en charge par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ou la Prestation de Compensation du Handicap.

L'association intervient aussi dans le cadre du dispositif « chèques Escapade » proposé par la Caisse d'Allocations Familiales pour permettre aux familles ayant un enfant en situation de handicap de bénéficier d'un temps de répit.



Pour faciliter la vie et gagner du temps, l'Asad Argoat propose à toute personne des prestations d'entretien du logement et de repassage. Le rythme des interventions s'adapte à vos besoins (hebdomadaire, quinzaine, mois, vacances scolaires ou hors vacances scolaires...).



Il s'agit d'une solution d'accueil individuel des enfants (+ de 3 ans) à leur domicile. Chaque situation est unique (pendant les vacances scolaires, à la sortie de l'école et dans l'attente du retour d'un parent au domicile...). Une rencontre préalable permet de préciser les attentes des parents et les activités qui seront éventuellement à réaliser.



Les personnes qui résident sur la commune peuvent bénéficier du service de portage de repas de l'Asad Argoat. Un repas est livré, en liaison froide, selon la demande (7/7, un jour sur deux...). Chaque repas comprend un potage, une entrée, un plat de résistance, un produit laitier, un dessert, pain et beurre.



Ce service permet aux personnes de vivre chez elles en toute sécurité. En cas de besoin, la personne peut déclencher, via un médaillon ou un bracelet, un appel vers un centre d'écoute situé dans les Côtes d'Armor. L'opérateur va échanger avec elle et va déclencher si besoin le réseau de proximité (famille, amis, voisins) ou les services de secours.

Dans le cadre de la Conférence des Financeurs, l'Asad Argoat propose des actions de prévention :

- **Ouvertes aux personnes qui accompagnent un proche malade, en situation de handicap** ou dépendant du fait de l'âge
 - **Atelier d'écriture pour les aidants** : 1 fois par mois, se retrouver pour partager ses émotions autour de l'écriture
 - **Le café des aidants** : 1 fois par mois, un temps convivial pour échanger son expérience avec d'autres aidants et avoir également une information.
- **Réservées aux personnes de plus de 60 ans**
 - **Atelier Mémoire** : 16 séances pour se réapproprier les mécanismes de la mémoire et se rassurer
 - **Retisser des liens** : des animations sont proposées (visite en bord de mer, après-midi jeux, expositions...). Pour faciliter la participation du plus grand nombre, un service de transport est mis en place. Des salariés de l'Asad Argoat vont chercher les personnes à leur domicile et les raccompagnent après l'activité.
 - **Vitalité Gourmandise** : découvrir l'importance de l'alimentation au travers d'une recette et de l'activité physique.
 - **Activité physique adaptée** : tout en avançant en âge, il faut conserver une activité physique. En 10 séances, une animatrice spécialisée vous permet de savoir quel type d'activité vous pouvez faire.



Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'Asad Argoat

en venant sur un pôle de proximité	par téléphone	par courriel
BELLE ISLE EN TERRE 15 rue Crec'h Uguen	GUINGAMP 44 rue Maréchal Foch 02 96 44 16 03	contact-argcoat@asad22.fr



Etat civil 2018

Naissances

WALTER SERRE Swann • 30 janvier
 LE GARLANTEZEC Victor Michel • 27 février
 GAHINET Héloïse Marguerite Albertine • 07 avril
 PRIGENT William Erwan Aurélien • 26 avril
 GESTIN Lison Edith Marie • 17 mai
 CALVEZ MOY Aponi • 30 mai
 LE CORNEC Alicia • 30 mai
 NEDELLEC Milo Paul • 04 juin
 LE BOZEC Lise Angélique • 07 juin
 QUÉLEN Aydenn • 21 juin
 KERHERVÉ Klervi • 22 septembre
 LOYER Maxandre • 5 octobre
 BOULANGER Anna Marielle Charlotte • 06 décembre



Mariages

Isabelle Marie ANDRÉ et Christophe Armel Rémy GAUVAIN • 23 juin
 Claudine GORIN et Claude RICHARD • 30 juin
 Nénéaïck Nathalie KERUZORÉ et Jean Philippe LE QUELLEC • 07 juillet
 Anaïs LE FRIEC et Sullivan LE BONNIEC • 11 août



Décès

BOLORE Robert Marie Yvon • 10 avril
 JULOU Jean François • 07 mai
 PRIGENT Danielle • 09 août

Pacs

Signature de 5 PACS en 2018

Robert

C'est avec beaucoup d'émotion que le 10 avril 2018 nous avons appris le décès de M. Robert Boloré, à l'âge de 61 ans.

Robert a débuté au service de la commune le 1^{er} septembre 1988, il a été agent communal durant 30 ans. Il était très apprécié dans son travail et reconnu de tous. Son travail était partagé entre la cantine scolaire et les services techniques.

Emporté par la maladie, il laissera à chacun d'entre nous le souvenir d'un homme discret et humble.

Nous renouvelons nos sincères condoléances à toute sa famille.



Urbanisme 2018

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES :

- EARL de kerlouaver - Extension d'une porcherie d'engraissement
- SCI AXEL TREGOR - Extension d'un bâtiment pour activité artisanale
- ALGERA Gerben - Restructuration d'une longère et aménagement d'une grange
- EARL Geffroy Mathieu - Construction d'un hangar de stockage de matériels
- Commune de TREGLAMUS - Réhabilitation et extension groupe scolaire
- DELAVEYNE Caroline - Maison individuelle
- M. et Mme GUIVARCH Emmanuel - Maison individuelle
- LECOMTE Nadège - Construction d'une véranda
- ORANGE UPR OUEST - Construction d'un pylône
- LE VERGER Frédéric et LE SOLLEU Sophie - Extension maison individuelle
- CLOAREC Marie Laure - Construction d'une stabulation
- KERAVIS Mickaël et HUET Constance - Création d'un garage, modification ouvertures et extension maison
- RAISON Rosalie - Construction d'une yourte
- EARL LE GUEN Jean Pierre - Construction d'une stabulation et d'une fosse géomembrane

DECLARATIONS PREALABLES :

- LE COUSTER Julien et MORDELET Céline - Modification de l'aspect extérieur d'une habitation
- ORANGE UPR OUEST - Construction d'un pylône
- MICHEL Bruno - Construction d'une véranda
- CARADEC Jean Pierre - Isolation par l'extérieur d'une façade

PERMIS D'AMENAGER :

- M. et Mme CADIOU Frédéric - Création d'un terrain à bâtir

La bibliothèque municipale

EN 2018, LA FRÉQUENTATION RESTE CONSTANTE.

La composition de l'équipe de bénévoles reste inchangée. Elle est composée de Nadine, Ghislaine, Françoise, Bernadette, Marie-Claude, Marcelle, Mireille, Sophie, Nelly et Yveline. Ces 10 bénévoles sont toujours prêtes à partager un moment de convivialité avec le public.

Nous accueillons régulièrement les 4 classes de l'école primaire.

Des activités ont eu lieu durant l'année : fabrication d'un pot à crayon avec d'anciennes bandes dessinées, un marque page en origami, un atelier carte pop up en lien avec la malle de livres artistiques prêtée par la BCA (Bibliothèque des Côtes d'Armor). La BCA nous a également prêté un kamishibai.

Pour finir l'année, un concours de dessin ayant pour thème « Dessine ton conte préféré » a été organisé. Le talent des 20 artistes a bien sûr été récompensé!

Nous accueillons également l'exposition de deux maquettes situant les lieux de décès des poilus cocagnards, réalisées par les CM1/CM2 en classe, avec leur enseignant M. MORICE.

De nouvelles animations sont prévues pour l'année 2019.

Nous vous invitons à venir sur place consulter l'ensemble des ouvrages ainsi que les derniers achats. La BCA complète ce stock en nous prêtant régulièrement des ouvrages (livres, DVD, CD...)



L'abonnement pour une famille est de 8 €, pour une durée d'un an.

**Les horaires : Mardi de 16h30 à 18h30
• Samedi de 10h à 12h**

L'école primaire publique

L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE A ENTAMÉ L'ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019 AVEC UN EFFECTIF STABLE PAR RAPPORT À L'AN PASSÉ.

Quelques départs pour des déménagements ont eu lieu. 92 élèves fréquentent l'école actuellement. De nouvelles arrivées sont prévues prochainement.

- 26 élèves sont scolarisés dans la classe de toute petite section, moyenne section et grande section. Ils sont accueillis cette année par Mme Audrey Connan (enseignante) et Mme Véronique Turnier (ATSEM).
- 22 élèves font partie de la classe de CP - CE1. Les élèves sont encadrés par Mme Delphine NEDELEC (enseignante et directrice), déchargée le jeudi et par M. Renaud Duquénoy (AVS).
- 22 élèves sont dans la classe de CE2 - CM1. Ils sont encadrés par M. Morice.
- 24 élèves font partie de la classe de PS - CM2, encadrée par M. Maëla Tricoire (enseignante) et Mmes Elodie Réaud et Constance Huet (ATSEM).

Quotidiennement, Mmes Elodie Réaud et Constance Huet assurent l'accueil des enfants en garderie, ainsi que l'accompagnement des plus jeunes à la cantine, avec Mmes Véronique Turnier et Jeannine Le Gall. Cette dernière s'occupe également de la cantine et de l'entretien de l'école. Les repas sont assurés par Mme Laila Derrien.

L'équipe enseignante et communale fonctionne en cohérence et en confiance. Les échanges sont en effet permanents au sein de l'école. Le professionnalisme et la bienveillance de tous garantissent le meilleur accueil possible pour les élèves et leurs familles.

De par sa taille, l'école de Tréglamus est résolument une école à taille humaine. Les effectifs raisonnables permettent à l'équipe pédagogique d'être au plus près des problématiques de chacun des élèves.



L'organisation et le dimensionnement de l'école permettent aux enfants de s'épanouir dans un climat de confiance et de travail.

Grâce aux actions organisées par les parents impliqués au sein de l'amicale laïque, et au soutien de la mairie, de nombreux projets pédagogiques voient le jour tout au long de l'année.

- Sorties piscine pour les élèves du CP au CM1,
- Sorties cinéma pour les classes du CP au CM2 (3 séances dans l'année pour découvrir de nouveaux univers),
- Rencontres USEP (sport scolaire) et prêt de matériel pour toutes les classes.

Les élèves participent également aux cérémonies du 11 novembre. Les CM ont entamé depuis 2015 un travail de mémoire autour de la Première Guerre Mondiale. Deux maquettes réalisées par les élèves sont d'ailleurs exposées à la bibliothèque municipale. Les élèves ont ainsi participé au devoir de mémoire en faisant des recherches sur les poilus de la commune.

La fin d'année 2017/2018 avait été riche en projets.

PS/MS et GS/CP :

de nombreuses activités et sorties en lien avec la découverte des 5 sens ont été réalisées : musicologie et parcours sensoriel avec le Centre de découverte du Son de Cavan, sortie au Centre Forêt Bocage à la Chapelle Neuve. Le spectacle « Le Bel Oiseau », proposé par la Compagnie Les 3 Chardons, a également réuni ces deux classes.



PS/MS : Rencontres USEP (athlétisme, Roulez bambins)

GS/CP : Rencontres USEP (jeux collectifs, randonnée)

CE/CM : Rencontre USEP (Kinball)

CE : Sortie à la Cité des Télécoms de Pleumeur-Bodou

CM : En mai 2018, les CM avaient pris la direction de Perros-Guirec pour une classe de voile durant 3 jours.

Enfin, l'année s'est terminée par la diffusion sur grand écran, au cinéma Les Korrigans de Guingamp, du film d'animation réalisé par les élèves de CM et une classe de 6^e du collège Albert Camus avec l'aide de la réalisatrice Emmanuelle Gorgiard. Un moment exceptionnel pour les élèves et leurs familles !



La semaine bretonne a également été reconduite en juin dernier. Elle a concerné tous les élèves de l'école. Initiative pédagogique unique dans le département, elle invite les élèves de l'école à rencontrer la culture bretonne. Toponymie, chants, danse, cours de breton, histoire, géographie, littérature... De nombreux thèmes sont ainsi développés et permettent aux élèves de découvrir leur patrimoine culturel.

Lors de ce premier trimestre de l'année scolaire 2018/2019, beaucoup d'activités ont déjà été proposées aux enfants :

- Participation au **Cross de la Solidarité**, du CP au CM2, à Plélo (octobre),



- **Dictée ELA** avec trois joueuses internationales de l'équipe professionnelle féminine d'En Avant et leur entraîneur pour les CE2/CM (octobre),
- Cycle **Piscine** à Guingamp pour les classes de CP/CE1 et CE2/CM1 (de mi-octobre à fin novembre),
- Séance **cinéma** « Le roi et l'oiseau » pour les CP/CE1 et CE2/CM (novembre),
- Rencontre **Matern'Athlé** pour les TPS/PS/MS/GS à Tréglamus (novembre),
- Intervention du SMITRED de Valorys autour du **tri sélectif** pour les élèves de TPS/PS/MS/GS (décembre),
- Intervention « **Musique** » de M. Benoît Prual (Dumiste) de début novembre à mi-janvier auprès de toutes les classes



Enfin, les enfants ont pu assister au spectacle de Noël « Contes de Flocons » de la Compagnie Via Cane, offert par l'Amicale Laique. Le traditionnel goûter, offert par la municipalité, a été suivi par la découverte des cadeaux de Noël (Amicale Laique) déposés par le Père Noël dans les classes.

Grâce au soutien des parents d'élèves et de l'amicale laïque, les nombreux projets envisagés vont voir le jour lors de ce premier semestre 2019 :

- Rencontre **kinball** pour les CE2/CM (janvier)
- Spectacle **Pitou l'enfant Roi** pour les TPS/PS/MS/GS et CP/CE1 (février)
- 2 séances **cinéma** pour les CP/CE1 et CE2/CM (mars et avril)
- Journée **voile** à Perros-Guirec en mai pour les CE2/CM et sortie au **Planétarium**
- **Randonnée USEP** (MS/GS et CP/CE1) (mai-juin)
- **Classe rivière** pour les CP/CE1 à Belle Isle en Terre (juin)
- Sortie au **Centre Rivière** à Belle Isle en Terre (juin) (TPS/PS/MS/GS)
- Sortie à l'**EcoCentre** Trégor à Pleumeur Bodou (TPS/PS/MS/GS)
- La **semaine bretonne...**

Juin 2019 : Pour la quatrième année consécutive, les élèves de l'école bénéficieront d'une semaine « Langue et Culture bretonne ». Elle se terminera également par un fest deiz pour les élèves, le vendredi 28 juin 2019 dès 15 H. Les musiciens locaux qui souhaitent y participer sont invités à contacter M. Morice à l'école.

A noter que les élèves vous donnent rendez-vous sur la scène de la salle des fêtes le samedi 4 mai 2019 pour un grand fest noz organisé au profit de l'école.

La présence de Nelly Henry et de Ghislaine Ruchon est également une grande chance pour l'école. Par le biais de l'association « Lire et Faire lire », elles interviennent chaque semaine pour partager des temps de lecture très appréciés des élèves de Grande Section. Elles assurent également l'accueil des classes à la bibliothèque municipale.

Nous invitons les parents qui souhaitent inscrire leur enfant en septembre 2019 à venir nous rencontrer, afin de leur faire découvrir les richesses de notre école.



Club Digemer Mad

TOUS LES 1^{ERS} LUNDIS DE CHAQUE MOIS À PARTIR DE 14 HEURES, DANS LA SALLE DU TERRAIN DES SPORTS, VENEZ NOUS REJOINDRE, L'AMBIANCE EST SI CONVIVIALE.



Chacun peut trouver son activité préférée : jeux de boules, cartes, jeux de sociétés et la marche pour les courageux. Cependant, nous serions ravis si vous veniez simplement nous saluer et partager un bon goûter avec café, chocolat et crêpes.

Cette année une escapade d'une journée en car a été programmée au mois de juin à Pont Aven avec la visite de la

ville, sans oublier la fameuse biscuiterie où nous avons pu nous régaler et observer la fabrication du Kouin Aman. Le soleil étant présent, ce fût une belle journée de détente.

Le repas du Club s'est réalisé au mois de juillet juste avant les vacances ainsi que le bal.

Le concours inter-clubs de boules a eu

lieu en avril à Tréglamus cette année ainsi que la finale au mois de septembre 2018.

Dans les activités du Club pour l'année 2019, nous avons programmé une soirée crêpes le 9 mars, un bal le dimanche 22 juillet et pour la première fois un Feiz Deiz le 22 septembre.

Le comité des fêtes



La nouvelle équipe du comité des fêtes est satisfaite de l'année 2018, avec en point d'orgue : les fêtes communales qui se sont déroulées sous un temps magnifique.

Nous renouvelons nos opérations : belote le 23 février 2019, suivi des fêtes communales avec leur cochon grillé, le 13 juillet puis la belote pour clôturer l'année.

Toute personne intéressée (ou toute nouvelle activité) peut contacter le président au 06.12.05.60.04.



Chris'pizzas

**Vente de pizzas
à emporter**

tous les mardis soir sur la place du bourg

06 75 53 96 75

TAXI DES TROIS VERSANTS

Marie-Christine et Samuel THOMAS

Transport médical assis conventionné

6, rue Restournec - 22540 TREGLAMUS

02 96 45 27 76 - 06 08 77 56 37

L'amicale laïque

UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE AU SEIN DE L'AMICALE LAÏQUE.

Suite à la démission de M. Eric LE DIOURIS, un nouveau bureau a été constitué, comme suit :

Sophie LE SOLLEU, Présidente - Marina BURLOT, Vice Présidente - Florence JULOU, Secrétaire - Mathilde LE BOZEC, Trésorière et Malory PICHOURON, Vice Trésorière.

Nous sommes épaulés par quelques ma-
mans à chaque réunion et action.

Suite à l'Assemblée Générale, la trésorière nous a présenté le bilan de l'année 2017-2018, l'Amicale se porte bien, toutes les activités sollicitées ont été honorées.

Au vu du nombre d'élèves en augmenta-

tion, l'Amicale a décidé cette année d'élargir son panel d'animations, à savoir :

- vente de gavottes, craquants, sacs isotherme (décembre 2018)
- vente de plats chauds à emporter (nouveauté 25/01/2019)
- repas couscous (30/03/2019)
- fest noz (nouveauté 04/05/2019)
- vente de pizzas (fin mai 2019)
- repas et spectacle de fin d'année, tombola 29/06/2019)

Toutes ces opérations permettront de financer les activités suivantes :

Les 3 séances de cinéma, l'éco centre, la sortie voile, la classe rivière, la semaine bretonne, le spectacle "les 3 chardons" et les différents transports.

L'ensemble des membres du bureau sou-

haiterait remercier l'équipe enseignante pour leur collaboration et leur présence aux différentes manifestations, les parents d'élèves sans qui rien ne serait possible, et sans oublier le soutien de la Municipalité.

Le bureau.

Relais paroissial

La communauté paroissiale de Tréglamus a toujours le souci de l'accueil de tous les événements religieux de l'année.

Les pardons de Saint Blaise et de Sainte Anne ont été marqués par la présence de nombreux fidèles apportant de la convivialité, de la joie et de l'amitié.

Avec les obsèques les circonstances sont bien moins gaies et notre pensée va vers les familles éprouvées.

Ainsi la nouvelle année se présente à nous et l'équipe du relais de Tréglamus la souhaite bonne et heureuse pour tous.

Le relais.



Peinture décoration
Revêtements sols
Ravalement
Devis gratuit
Tel 06 89 38 43 92



Les randonneurs du Jaudy

NOTRE ASSOCIATION PROPOSE DIVERSES MANIFESTATIONS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE :

La plus importante en terme d'investissement est sans nul doute l'exposition mycologique du mois d'octobre.

En ce début de saison, la météo a été moins favorable aux champignons et la fréquentation s'en est un peu ressentie, nous avons néanmoins accueilli plus de 500 personnes passionnées par la mycologie.

Depuis l'an dernier une partie de la recette de cette exposition est versée à l'association PLB Vaincre la mucoviscidose pour lutter contre cette terrible maladie.

Un grand merci à tous les bénévoles qui ont contribué au succès de cette manifestation.

Mais notre activité principale est bien sûr l'organisation de sorties

pédestres tous les jeudis matin et dimanches sur les sentiers de la région aussi bien en bordure de mer que dans les terres. Pour les personnes intéressées un programme semestriel établi début février sera ensuite à votre disposition.

Le prix de l'adhésion annuelle, assurance incluse est de 15 €.

D'autre part en 2018 nous avons proposé des week-ends de 3 jours qui ont connu un vif succès à Porspoder et Quiberon ; ils ont été l'occasion de découvrir les charmes des côtes bretonnes dans une ambiance très conviviale.

En juin, pour la première fois nous sommes allés à la découverte des



Alpes avec ses sommets enneigés à plus de 3 000 mètres et ses nombreux lacs de montagne pour un séjour d'une semaine à Valcenis. Lors de nos randonnées journalières, nous avons découvert le parc de la Vanoise à la rencontre des marmottes, chamois et bouquetins dans des paysages éblouissants souvent encore très enneigés même à cette période.

En 2019 nous irons à Samoëns pour un séjour de 8 jours, deux week-ends sont également prévus à Erdevén et au Guilvinec.

Par ailleurs notre association organise des cours de cuisine qui ont lieu à la salle multifonctions une fois par mois le jeudi soir. Ces cours, auxquels participent plus de 30 personnes en trois groupes, sont dispensés par Guillaume Fornasier, chef cuisinier renommé de Lannion. Les personnes intéressées pour la prochaine saison peuvent déjà se faire connaître au 06 72 83 46 88.

Le bureau.



Alain Tonnellier
Maçonnerie, carrelage
Neuf et rénovation
22540 Tréglamus

02 96 21 26 77 • 06 80 26 54 50
<http://www.alain.lesateliers.org>

BREIZILOIS DARTS (fléchettes électroniques)

Le club de fléchettes électroniques, composé de six joueurs amateurs, participe de nouveau au championnat local pour la saison 2018-2019 avec seulement une équipe engagée par manque d'effectif, avec pour but la qualification pour les championnats de France qui se dérouleront à la Rochelle en juin prochain.



© Photo Le Télégramme Juin 2018

Le club a connu une participation record lors de la 6^{ème} édition de l'Open du Trégor en avril 2018 (52 individuels le vendredi, 20 équipes de 4 joueurs le samedi et 32 doublettes le dimanche) et a pu reverser 600 € de dons à l'association La Pierre Le Bigaut Mucoviscidose grâce à une tombola organisée durant le week-end. Cette année 2019 verra donc la 7^{ème} édition de l'Open du Trégor s'organiser avec pour objectif d'accueillir encore de nombreux joueurs de fléchettes ainsi que tout public intéressé par notre passion, la tombola pour la PLB-Muco sera aussi de nouveau organisée.

Nous tenons à remercier nos bénévoles ainsi que la municipalité pour leur travail et leur soutien, qui nous permettent d'organiser nos festivités.

*La Présidente Aurélie Daniel
et le bureau (Erwan Prigent vice-président,
Karine Prigent secrétaire, Cyrille Daniel trésorier)*

ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PROPRIETAIRES



LE SANGLIER : « Faire les pieds »

C'est une chasse très particulière qui consiste à marcher des heures avant de trouver une trace appelée « pied ». Le pied repéré dans le sol frais ensemencé, il convient de ne plus le perdre dans les endroits broussailleux ou les pâtures, là où le sanglier ne marque plus. Le chien qui nous accompagne est appelé « rapprocheur » il sert à suivre la piste de cet animal mythique. Suivant le comportement du rapprocheur la décision de faire ou non la battue est prise.

La battue est organisée, chaque participant se poste sur instruction du responsable de la battue. Chaque chasseur prend son poste et là commence l'attente plus ou moins longue et indécise. La patience est de rigueur et est parfois récompensée !

Le Président

Comité local FNACA

PRÉSIDENT ROBERT MAZO

Comme l'année dernière, le nombre d'adhérents est stable :

13 adhérents, 3 adhérentes et une sympathisante.

Cette année, un projet de stèle est prévu à l'occasion du 19 mars.

Pour le concours de boules, la date du 22 juin a été retenue.

Le comité de la FNACA



19 mars 2018, de gauche à droite : D.Tartivel, F. Le Joncour, J.C. Cotton, R. Mazo, D. Pariscoat, B. Godeau, R. Le Janne.

Le Calendrier des fêtes 2019

FEVRIER

Samedi 02 : Soirée Crêpes des Chasseurs
Samedi 09 : Soirée Tartiflette UST
Samedi 16 : Concours de belote Comité des Fêtes

MARS

Samedi 09 : Soirée Crêpes Club du 3ème Age
Samedi 16 : Concours de chiens sur lièvres Club des chasseurs
Mardi 19 : Commémoration FNACA
Samedi 30 : Repas Amicale Laïque

AVRIL

Vendredi 05-Samedi 06-Dimanche 07 :
Open Fléchettes SMF Breizilois Darts
Vendredi 26 : Concours de boules inter club, Club 3ème Age

MAI

Samedi 04 : Fest Noz Amicale Laïque

JUIN

Samedi 08-Dimanche 09-Lundi 10-Mardi 11 : Fêtes communales
Samedi 22 : Concours de boules FNACA
Samedi 29 : Amicale Laïque- Fête de l'école

JUILLET

Samedi 13 : Moules Frites : Comité des Fêtes et U.S.T.- Feu d'artifice
Dimanche 21 : Bal Club 3ème Age

SEPTEMBRE

Samedi 14 : Concours de boules : Vétérans foot
Dimanche 22 : Fest Deiz Club du 3ème Age

OCTOBRE

Samedi 26-Dimanche 27 : Exposition mycologique

NOVEMBRE

Samedi 02 : Concours de belote Comité des fêtes

DECEMBRE

Samedi 07 : Marché de Noël

La vie de la commune



Le 11 novembre 2018



La classe 8



Bubble foot



Vélos fleuris



Tri des archives
de l'école



Rencontre intergénérationnelle



Dictée avec les filles
d'En Avant



Passage du Kreiz
Breizh féminin élite



Projet cinéma



Les bébés de 2018